

PIÈCES À FOURNIR POUR UN PASSEPORT

Les dépôts de dossier s'effectuent uniquement sur rendez-vous

Formulaire papier dûment complété ou **pré-demande** sur le site : <https://ants.gouv.fr>

Carte d'identité en cours de validité ou périmée ⁽¹⁾

Passeport périmé ou à remplacer ⁽¹⁾

1 Photo d'identité (35 mm x 45 mm) datée de moins de 6 mois parfaitement de face, tête nue, expression neutre, bouche fermée et visage dégagé. Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005

Copie Intégrale de l'Acte de Naissance de moins de 3 mois (si aucun titre d'identité n'est en votre possession ou si un changement d'état civil est intervenu) ⁽¹⁾

Document avec photo d'identité (permis de conduire, carte vitale...) ⁽¹⁾

Justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur (ex : facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer non-manuscrite, les factures internet sont acceptées)

Pour les personnes mineures : justificatif de domicile, carte d'identité et attestation sur l'honneur du parent accompagnant ⁽¹⁾
Les mineurs doivent être présents au dépôt du dossier.

Dispositif **du jugement de divorce**, la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent ⁽¹⁾

Document prouvant la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ⁽¹⁾

Déclaration de perte (en mairie) ou **de vol** (commissariat de police ou la gendarmerie) ⁽¹⁾

Timbres fiscaux à acheter sur Internet (timbres.impots.gouv.fr), dans un bureau de tabac ou au centre de finances publiques.

86 € (plus de 18 ans) 42 € (15 / 18 ans) 17 € (moins de 15 ans)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

(1) Toutes les pièces demandées devront être un original et présentées au secrétariat qui se chargera d'effectuer les photocopies nécessaires au dossier.

PIÈCES À FOURNIR POUR UN PASSEPORT

Les dépôts de dossier s'effectuent uniquement sur rendez-vous

Formulaire papier dûment complété ou **pré-demande** sur le site : <https://ants.gouv.fr>

Carte d'identité en cours de validité ou périmée ⁽¹⁾

Passeport périmé ou à remplacer ⁽¹⁾

1 Photo d'identité (35 mm x 45 mm) datée de moins de 6 mois parfaitement de face, tête nue, expression neutre, bouche fermée et visage dégagé. Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005

Copie Intégrale de l'Acte de Naissance de moins de 3 mois (si aucun titre d'identité n'est en votre possession ou si un changement d'état civil est intervenu) ⁽¹⁾

Document avec photo d'identité (permis de conduire, carte vitale...) ⁽¹⁾

Justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur (ex : facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer non-manuscrite, les factures internet sont acceptées)

Pour les personnes mineures : justificatif de domicile, carte d'identité et attestation sur l'honneur du parent accompagnant ⁽¹⁾
Les mineurs doivent être présents au dépôt du dossier.

Dispositif **du jugement de divorce**, la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent ⁽¹⁾

Document prouvant la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ⁽¹⁾

Déclaration de perte (en mairie) ou **de vol** (commissariat de police ou la gendarmerie) ⁽¹⁾

Timbres fiscaux à acheter sur Internet (timbres.impots.gouv.fr), dans un bureau de tabac ou au centre de finances publiques.

86 € (plus de 18 ans) 42 € (15 / 18 ans) 17 € (moins de 15 ans)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

(1) Toutes les pièces demandées devront être un original et présentées au secrétariat qui se chargera d'effectuer les photocopies nécessaires au dossier.